



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Madame Michèle LERNOUT propose le rajout d'une affaire à l'ordre du jour portant sur le vote du remboursement des droits de place au salon de l'artisanat suite aux intempéries.

1. **Budget primitif 2014 – décision modificative n° 2**

L'assemblée a décidé l'inscription des crédits budgétaires suivants sur le budget 2014 :

- section de fonctionnement : dépenses et recettes : 294 000 €,
- section d'investissement : dépenses et recettes : 369 000 €.

2. **Budget assainissement 2014 – décision modificative n° 1**

L'assemblée a décidé l'inscription de crédits budgétaires sur le budget assainissement 2014, en section d'investissement, dépenses et recettes, d'un montant de 71 000 €.

3. **Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2015**

Le conseil a autorisé Madame le Maire, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 dans les limites suivantes :

Budget principal : immobilisations incorporelles : 31 710 € ; immobilisations corporelles : 185 369 € ; immobilisation en cours 837 162 €,

Budget assainissement : immobilisations incorporelles : 63 250 € ; immobilisations corporelles : 18 000 € ; immobilisation en cours 165 699 €.

4. **Indemnité de conseil au comptable du trésor**

Une indemnité de conseil au comptable du trésor a été accordée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

5. **Intempéries des 29 septembre et 6 octobre 2014 – demande de subventions à l'Etat, à la Région Languedoc- Roussillon, au Conseil Général de l'Hérault et à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup**

Suite aux intempéries des 29 et 30 septembre et 6 octobre dernier, le conseil a décidé de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Général de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup une aide d'un montant le plus élevé possible.

6. Acquisition de matériel événementiel – Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

L'assemblée a accepté le nouveau soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'acquisition de matériel événementiel sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 5 616.45 €.

7. Aménagement du parking du collège, de l'accès à l'école maternelle Rompude et du stade J. Zammit - Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Pour l'aménagement du parking du collège, de l'accès à l'école maternelle Rompude et du stade J. Zammit, une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 1 736.40 €, a été acceptée par le conseil municipal.

8. Aménagement de cheminements doux (parking du collège, accès à l'école maternelle Rompude et au stade J. Zammit) - Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

L'assemblée a accepté le soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement de cheminements doux (parking du collège, accès à l'école maternelle Rompude et au stade J. Zammit) sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 11 632.11 €.

9. City stade - Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Pour la réalisation du City Stade, une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 28 800 €, a été acceptée par le conseil municipal.

10. Surtaxe des résidences secondaires – non application à la commune de St Gély du Fesc

Il a été décidé par le Conseil Municipal de ne pas appliquer la surtaxe de 20% à la taxe d'habitation des résidences secondaires situées sur la commune.

11. Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (LIEN/RD 68) – aménagement de la section entre la RD 986 au Nord de St Gély du Fesc et l'A750 à Bel Air – Avis sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols et du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC des Verriès avec la Déclaration d'Utilité Publique

L'assemblée a approuvé le dossier de mise en compatibilité du POS, le PV de la réunion relative à l'examen conjoint de l'ensemble des personnes publiques tenue le 4 juin 2014 en Préfecture ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

12. SMEA du Pic St Loup – rapport annuel 2013 sur le prix de l’eau et la qualité du service public d’eau potable

Le rapport annuel 2013 sur le prix de l’eau et la qualité du service public d’eau potable de la SMEA du Pic St Loup a été présenté.

13. Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – rapport annuel d’activités 2013

Une présentation du rapport annuel 2013 de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup a été faite.

14. Communauté de Communes du Grand Pic St Loup - Commission locale d’évaluation des transferts de charges (CLETC) – Désignation des délégués

Les membres élus pour siéger à la commission locale d’évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup ont été désignés : Monsieur Michel MAROT en qualité de titulaire et Monsieur Eric STEPHANY en qualité de suppléant.

15. Recensement de la population 2015 – rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal a voté les tarifs bruts qui seront appliqués pour la rémunération des agents recenseurs : tournée de reconnaissance : 70 € ; bulletin individuel : 1.10 € par bulletin ; feuille de logement : 0.60 € par logement.

16. Procès verbal électronique – mise en œuvre du processus

Dans le cadre de la dématérialisation, l’assemblée a accepté le principe de mise en place du Procès-Verbal Electronique pour équiper le service de Police Municipale.

17. Camp d’été 2015 – détermination des tarifs

Les tarifs du camp d’été organisé par la commune du 26 au 31 juillet 2015 dans les Landes pour 23 adolescents âgés de 14 à 17 ans ont été fixés.

18. Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) : renouvellement du CEJ pour une durée de quatre ans (2014/2017)

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à renouveler le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d’Allocations Familiales de Montpellier pour une durée de quatre ans pour la période 2014/2017.

19. Personnel territorial – Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel a été adopté.

20. Aide financière aux communes sinistrées de l’Hérault

L’assemblée a décidé d’apporter une aide financière d’un montant de 1 500 € aux communes sinistrées de l’Hérault par l’intermédiaire de l’Association des Maires de France.

21. Motion contre l'installation d'une entreprise de prétraitement de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et de transit-élimination-valorisation de déchets dangereux sur l'Ecoparc Bel Air à Vailhauquès



L'assemblée, à l'instar de celles des autres collectivités de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, a voté une motion pour s'opposer à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de prétraitement de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), de transit et d'élimination ou valorisation de déchets dangereux et a donné un avis défavorable à l'implantation d'un tel projet sur la ZAC de Bel Air à Vailhauquès.

22. Salon de l'artisanat – Remboursement droits de place suite aux intempéries

Suite à l'absence due aux conditions climatiques de trois artistes au Salon de l'Artisanat, le Conseil Municipal a décidé de leur rembourser, par mandat administratif, les droits de place d'un montant de 100 €.

23. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 LE MAIRE

Michèle LERNOUT